



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/04

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2022

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DÉCEMBRE 2021

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 04 mars 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE** le *procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2021.*

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 04 mars 2022.

Membres présents	26
Membres représentés	4
Abstention (s)	0
Votants	30
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

16 MARS 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

15 MARS 2022